

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME

Dr N. E. DIONNE, Rédacteur en Chef

LÉGER BROUSSEAU, Éditeur Propriétaire.

REVUE GENERALE (28 janvier 1881)

France

Trois grosses questions de principe sont en ce moment débattues devant trois grandes assemblées parlementaires : en Allemagne, la motion Windthorst, qui revendique un droit sacré pour les âmes ; en Angleterre, la question irlandaise, revendication des droits politiques d'un peuple poussé à bout par toutes les oppressions ; en France, la loi sur la presse.

Dans les trois pays, le gouvernement, uni à la majorité, nie les droits de la justice et de la vérité. Nous avons déjà dit comment M. de Puttkamer avait répondu à M. de Windthorst, comment MM. Gladstone et Forster ont répondu à MM. Parnell et Biggar.

A la Chambre française, il n'y a pas même de lutte parlementaire de principe ; les querelles surgissent sur des incidents, les principes n'existent plus ; on n'en reconnaît qu'un seul et des plus courts : l'Etat. L'Etat remplace Dieu, le droit la conscience, la justice, la vérité ; l'Etat n'est pas au service des principes, il est le seul, et unique principe.

Telle est la formule révolutionnaire. Par application, la liberté de la presse est déclarée entière en tout ce qui ne touche pas à l'Etat et aux personnes de l'Etat, — draconiquement bâillonnée et enchaînée pour tout ce qui les touche.

C'est simplement le renversement absolu du vrai et du possible. Les députés n'y regardent pas de si près ; il leur suffit de s'embrouiller avec acharnement dans les détails d'une discussion posée à faux. Mais le résultat clair de la prochaine loi, c'est que la presse française va être rendue impuissante à soutenir une vérité, toute-puissante pour soutenir l'erreur, et démolir ce qu'il reste de bien.

L'instigateur du mal révolutionnaire — le diable — n'en demande pas d'avantage. Reste l'attitude de la France dans la question grecque.

Nous ne pouvons mieux faire que de citer un curieux article de la Gazette d'Augsbourg, qui écrit ce qui suit : "La situation de la France à ceci de particulier qu'une opinion profondément enracinée la soupçonne d'avoir, à côté de sa politique officielle, une autre politique différente, et plus puissante. Aussi ne cesse-t-on de se demander, avec une certaine inquiétude pour l'avenir, s'il est vrai que Gambetta a fait au roi Georges des promesses qui l'autorisent à compter au besoin sur une intervention française ? s'il est vrai que la mission Thomassin devait être la première preuve de fait et le premier acte d'une sympathie effective ? s'il est vrai aussi que les ministres grecs sont dans leur droit lorsque, dans leurs entretiens et dans leurs entrevues, ils en appellent à Gambetta comme à un protecteur déclaré de la Grèce et de ses prétentions ?"

"Il est vrai que Gambetta ne gouverne pas encore à titre officiel, mais tout le monde sait qu'il n'attend pour cela que les prochaines élections. Ses amis ont soin de faire savoir que la majorité actuelle de la Chambre ne paraît pas encore assez "gouvernementale." Gambetta espère, grâce au scrutin de liste, trouver, dans la prochaine Chambre, une majorité à son gré ; il deviendra alors le chef avoué du gouvernement. En attendant, il est le chef secret du gouvernement actuel, ou du moins il l'exerce sur lui une influence décisive."

Le journal allemand fait ensuite ressortir que c'est bien réellement M. Gambetta qui a successivement donné et enlevé le portefeuille des affaires étrangères à MM. Waddington et de Freycinet, — et il insiste sur la valeur qu'aura, pour l'opinion diplomatique, l'interpellation A. Proust.

Après quoi il conclut en termes significatifs : "Qu'on ne s'y trompe pas au Palais-Bourbon : l'Europe a les yeux tournés vers la Seine avec la plus jalouse défiance, et elle ne perd pas de vue un seul instant le jeu du DICTATEUR du passé et de l'avenir. La chute de M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans de telles conditions, serait un événement dont les suites conduiraient aisément aux interprétations les plus fâcheuses."

Aussi le correspondant allemand du Monde a-t-il toute raison d'ajouter de son côté, à propos de cet article et des dispositions connues du chancelier d'Allemagne : "Vous ne sauriez trop le redire : les prochaines élections françaises, si elles tournent en faveur de Gambetta, nous conduiront DROIT A LA GUERRE, et tout annonce que M. de Bismark le comprend ainsi."

M. Gambetta se soucie peu de tout cela. Il veut être empereur, dût-il risquer, une nouvelle guerre avec l'Allemagne. Après tout, en cédant, en cas de la défaite, le reste de la Lorraine et la moitié de la Champagne, il lui resterait encore un joli morceau de terrain pour y étaler son règne, son ventre, et y digérer les produits de l'artiste Trompette.

Swiss Nous enregistrons le beau succès remporté par les catholiques fribourgeois dans l'élection d'un membre du Conseil fédéral.

C'est leur candidat, le député Paul Cèby, qui a triomphé, battant de longue main la coalition germano-protestante et unitariste, qui avait mis en œuvre les plus hypocrites moyens pour arriver à détourner ce coup.

Cela fait en deux mois deux belles victoires dues à l'énergie et à l'intelligente persévérance des catholiques fribourgeois.

Russie On a reçu des nouvelles détaillées envoyées par estafette marine à Bakou, et de là transmises par télégraphe, sur le rude assaut qui a fait tomber enfin la forteresse de Ghéok-Tépé aux mains des Russes.

Le général Skobelev loue beaucoup la vaillance de l'ennemi et l'énergie de la résistance. Maintenant, voici la Russie maigrement... Depuis six mois, j'ai résolu de prononcer mes vœux ; depuis deux ans, je demande l'habit... A l'heure où Rosales allait commencer son terrible interrogatoire, j'ai juré de me consacrer au service du Seigneur si je ne souillais pas mes lèvres par un lâche mensonge.

Philippe, trop ému pour parler, saisit la main d'Alonzo. — Vous priez pour moi ! dit-il. Un moment après, Alonzo appelait Miguel dans la chambre de Mercédès. — De même que tu m'as obéi jadis, jures-tu de te conformer aujourd'hui à mes volontés ? — Je le jure, maître, répondit Miguel. — Mon enfant, tu ne quitteras plus cette maison, qui désormais est la tienne... — La mienne, maître ! — Je n'ai ni enfant ni héritiers, et je vais faire vœu de pauvreté... tu garderas à ton service la vieille Juana. Il m'est doux de songer que rien ne sera dérangé dans cette demeure... Parfois tu croiras y voir encore ton maître, qui t'a sincèrement cheri... Ne dis pas un mot de remerciement, Miguel, nous ne serons jamais quittes ! Viens dans mes bras, que je t'embrasse comme un fils, que je te bénisse pour un adieu sans retour. — Adieu sans retour possible ? — Je me trompe, Miguel : au revoir dans l'éternité !

disgrâce de celui qui avait été souverain plus que Sa Majesté Très-Catholique elle-même, Diégo Fuentès raconta à qui eut la patience de l'entendre que la chute de l'ambitieux ministre dérangeait sa propre fortune et que ses ducats tombaient dans le gouffre creusé par le malheur de l'ancien favori.

Depuis que le comte d'Olivarès avait quitté l'Espagne, Fuentès parlait avec amples détails de l'amitié respectueuse et dévouée qui l'unissait au ministre. Celui-ci avait été son frère de lait, et Fuentès, ne pouvant se dispenser de le suivre dans la marche ascensionnelle de sa fortune, tombait avec lui de toute la hauteur à laquelle il était parvenu.

Beaucoup de gens, vieux habitués de la maison de Fuentès, ne savaient que penser de la véracité de ces histoires ; mais les étrangers, les nôtres s'y laissaient prendre. Fuentès avait d'abord été doué par la nature d'un physique servant à merveille ses projets. Il joignait à une certaine hauteur dans l'expression du regard une bouche souriante, naïve, qui détruisait l'impression produite par le peu d'élevation de son front et la forme spéciale d'un menton qui n'était exempt ni d'entêtement ni de gourmandise.

Diégo Fuentès, en dépit de la complaisance avec laquelle il prêtait sa maison pour des parties de cartes, de dés, d'osselets, ne faisait pas fortune.

Italie A Rome, l'excellent chef du comité des intérêts catholiques, le duc Salviati, vient d'adresser, au nom de son comité et de celui de tous les catholiques, une pétition des plus remarquables au parlement italien, pour protester contre le projet de loi sur le divorce.

Là aussi le gouvernement, prétendant le modéré, marche rapidement dans la voie de la destruction révolutionnaire et anti-sociale.

Grèce Des nouvelles d'Athènes nous montrent la mobilisation de l'armée grecque comme déjà commencée en fait.

Un décret royal a concentré les troupes en trois dépôts, d'où elle doit sortir au fur et à mesure de l'achèvement de leur instruction pour se porter à la frontière dans des positions qui seront ultérieurement fixées.

Des tentatives d'émeute partielles sont signalées en Albanie.

Guatemala Le représentant du Guatemala près la république française a protesté, dans une lettre adressée à l'Agence Havas, contre la dépêche qui annonçait l'assassinat par ordre supérieur du P. Gilliet.

Il est vrai, dit le résident guatémalien, que l'entrée du territoire est interdite aux jésuites, et que ceux qui y pénètrent sont aussitôt reconduits à la frontière par la force publique. Seulement, il n'est pas possible qu'on en ait fusillé un ; s'il y a eu fusillade, c'est qu'il s'agissait de quelque complot...

EN IRLANDE VI Nous avons vu jusqu'ici en quoi consistaient les révoltes de l'Irlande au XVIIIe siècle. Il n'y a plus qu'à parler de celle de 1793-97, étrangement défigurée par les écrivains actuels, et à conclure sur ce qui se passe maintenant dans ce pays, toujours maltraité, toujours calomnié, toujours catholique.

La contagion de la Révolution française commençait à gagner au dehors ; Fox, en risquant une imprudente apologie des agissements révolutionnaires, avait vu tomber son crédit, et son vieil ami Burke l'avait hautement reprouvé ; la guerre contre la France devenait imminente.

Le gouvernement, pour resserrer l'union des "trois royaumes" (titre assez dérisoire pour les deux pays annexés à l'Angleterre), venait de faire passer des bills qui relevaient les catholiques d'Écosse et d'Irlande de plusieurs incapacités civiles, tout en maintenant contre ces derniers la séculaire privation de leurs droits politiques.

A ce moment, se forma une société dite des Irlandais-Unis, sortie de la

pensée d'un club whig qui s'était constitué à Dublin, et qui avait fêté la prise de la Bastille. Elle se répandit d'abord avec une certaine dissimulation ; on vit des bandes de "Right-boys (bons garçons) courir les campagnes en demandant la suppression de la dime que les catholiques payaient au clergé protestant.

Ils étaient poussés, sans le savoir, par des tanciers riches, qui espéraient ainsi se débarrasser de la dime, tout en laissant aux catholiques les dangers de l'aventure à courir ; ces pauvres gens furent facilement réprimés.

Pendant ce temps, les "Irlandais-Unis" organisaient des régiments (1) et lançaient des appels à la liberté.

Le lord lieutenant crut en avoir fini avec eux en les empêchant de se rassembler publiquement.

Mais la société continua d'agir clandestinement ; en 1796, une tentative des Français pour jeter un corps de troupe en Irlande échoua par la faute des vents ; mais une insurrection régulière, convenue d'avance avec la France, suivait déjà son cours ; il y avait des chefs nommés, — lord Edward Fitz-Gérald, Reynolds et Samuel Neilson ; il y avait des réunions armées, bientôt il y eut des batailles.

Nous n'avons pas à relater les courtes péripéties de cette révolte, qui tomba par l'arrestation des chefs et la défaite des bandes, ni le secours tardif que la Directoire envoya aux insurgés, et qui n'aboutit qu'à une défaite honorable pour le général Humbert et la petite division française.

Rappelons seulement en passant que les soldats orangistes se portèrent à de tels excès contre le paysan, que leur commandant en chef, l'éminent sir Ralph Abercromby (celui qui devait deux ans plus tard recevoir la capitulation de l'armée française d'Égypte) envoya sa démission avec l'expression de son impuissance indignée, et que son successeur, Lake, se montra digne des "répresseurs" de 1716 et de 1746.

Après la répression vinrent les supplices et les enquetes. Or, voici ce qui fut officiellement constaté : Trente mille hommes avait péri dans l'insurrection. "Celle-ci n'aurait pas eu pour cause ni pour but l'émancipation catholique, mais la fondation d'une république indépendante ; — elle n'avait pas été fomentée par les catholiques, " mais " par les presbytériens ; " les catholiques n'avaient suivi le mouvement que dans son origine, et comme une simple agitation légale en faveur de leurs droits ; ils l'avaient abandonné dès qu'ils l'avaient vu se transformer en révolte, et qu'ils avaient connu son but réel ; — enfin, parmi les insurgés prisonniers, " il ne se trouva pas un seul catholique..."

Ce qui n'empêcha pas les cours martiales de faire pendre le prêtre catholique Philippe Roche, pour avoir caché ou soigné un certain

nombre de protestants en déroute... Tel est le grand fait que nous tenons à faire remarquer ; la révolte irlandaise de 1797-98 a été RÉPUBLICAINE PRESBYTÉRIENNE, et non catholique ; PAS UN CATHOLIQUE N'Y A PRIS PART. Ce n'étaient certes pas les motifs les plus excusables qui auraient manqué aux infortunés " papistes " de ce malheureux pays. Mais le fait est là, et demeure indéniable. Nous devons le faire ressortir.

Le résultat de cette insurrection ne se fit pas attendre ; le 22 janvier 1799, un message du roi saisissait le Parlement anglais de la proposition de "réunir" les deux îles, en supprimant les pouvoirs politiques particuliers de l'Irlande ; le 12 avril, l'adresse d'adhésion était votée ; le 2 août 1800, le Parlement d'Irlande, après avoir voté sa propre suppression, tint sa dernière séance. La réunion était opérée.

(A suivre)

Le Pape et la Belgique La Gazette de Liège publie la traduction du bref du Saint-Père adressé à M. P. Cornesse, par S. S. Léon XIII :

Chers fils, salut et bénédiction apostolique. Nous avons reçu, comme un témoignage significatif de vos sentiments envers Nous, votre lettre avec le discours que vous avez prononcé en novembre dernier, dans l'assemblée législative de Belgique.

Croyez bien que l'âne et l'autre Nous ont réjoui, surtout en ce temps-ci où l'Eglise est en butte à de grandes contrariétés, et souvent abandonnée ou trahie par ceux qui devraient le moins se montrer infidèles à son égard. Pour notre part, nous aimons vivement les hommes pareils à vous, qui se souvenant du courage et de l'intrepidité chrétienne, prennent la défense des intérêts catholiques, et n'hésitent pas à appuyer la justice et la vérité du libre témoignage de leur conscience et de leur parole.

Ce qui est le plus utile dans les premières années de l'enfance, c'est de ménager la santé de l'enfant, de tâcher de lui faire un sang doux par le choix des aliments et par un régime de vie simple ; c'est de régler ses repas en sorte qu'il mange à peu près aux mêmes heures ; qu'il mange assez souvent, à proportion de son besoin ; qu'il ne mange point hors des repas, parce que c'est surcharger l'estomac pendant que la digestion n'est pas finie ; qu'il ne mange rien de haut goût, qui l'excite à manger au delà de son besoin, et qui le dégoute des aliments les plus convenables à sa santé ; qu'enfin on ne lui serve pas trop de choses différentes, car la variété des viandes qui viennent l'une après l'autre soutient l'appétit après que le vrai besoin de manger est fini.

Ce qu'il y a encore de très important, c'est de laisser affaiblir les organes, en ne pressant point l'instruction ; d'éviter tout ce qui peut allumer les passions ; d'accoutumer doucement l'enfant à être privé des choses pour lesquelles il a une tendance trop d'ardeur, afin qu'il n'espère jamais d'obtenir les choses qu'il désire.

Si peu que le naturel des enfants soit bon, on peut les rendre dociles, patients, fermes, gais et tranquilles ; tandis que si l'on néglige ce premier âge, ils deviennent ardeurs et inquiets pour toute leur vie ; leur sang se brûle, les habitudes se forment ; le corps encore tendre, et l'âme qui n'a encore aucune pente vers aucun objet, se plient vers le mal ; si se fait en eux une espèce de second péché originel, qui est la source de mille désordres quand ils sont plus grands.

Pour rire.—Le grand-père du jeune Toto lui demande : —Quels livres veux-tu que je t'achète pour tes étrennes ? Toto réfléchit un instant, puis s'écrie avec conviction : —Des livres... de bonbons !

Je ne puis pas comprendre, disait un paysan à un ami, comment, en écrivant quelque chose au bout d'un fil télégraphique, l'autre bout du fil peu imprimer ce qu'on a écrit.

Pourtant lui dit son compagnon, regarde ton chien. Mords lui la queue et tu verras que c'est par la tête qu'il aboiera.

FÉNELON.

LE PARDON DU MOINE Par RAOUL DE NAVERY. (Suite)

Les courtisans, les grands seigneurs qui, ce jour-là, invités par le roi, remplissaient l'atelier, se regardaient avec stupéfaction. Jamais on n'avait vu un exemple d'une faveur si soudaine, si complète. Les douleurs ressenties par l'artiste légitimement aux yeux de tous les favoris du roi. Plusieurs gentilshommes s'avancèrent vers Alonzo pour le féliciter.

Mais avant qu'ils fussent parvenus jusqu'à lui, le supérieur du couvent de Valence était sorti de la pénombre dans laquelle il se tenait caché. Il s'avança lentement vers Alonzo Cano, et lui présenta divers objets.

—Voici, dit-il, le scapulaire que portent les fils de saint Bruno, le rosaire de bois sur lequel ils récitent la salutation de l'ange, la corde qui ceint leurs reins... —Mon père ! s'écria Alonzo Cano,

mon père ! De chaque côté de la table se tenaient le moine et le roi. Le collier d'ordre, les parchemins se trouvaient à portée d'Alonzo, comme le scapulaire et le cordon du moine.

L'artiste n'hésita pas. Il repoussa doucement le présent du roi, et, avec un pieux respect, il porta à ses lèvres la livrée des fils de saint Bruno.

—Que faites-vous ? lui demanda Philippe IV. —Mes adieux à ce monde, sire. —Vous, mon peintre, mon protégé, mon ami ! —Je n'aurai plus d'ami que Dieu, sire. —Ah ! vous ne m'avez pas pardonné ! s'écria Philippe.

—Ce ne serait pas d'un chrétien, à plus forte raison d'un religieux... Pardonnez-moi, sire, de refuser des faveurs dont je comprends tout le prix. Ma reconnaissance pour vous ne finira qu'avec ma vie, du fond du cloître où je vais vivre, je ne cesserais de demander à Dieu la prospérité de l'Espagne et le bonheur de mon souverain.

—Mais si vous regrettez un jour, Alonzo... —Que pourrais-je regretter, sire ? Votre faveur ? Vous la garderez au pauvre moine qui peindra jusqu'à ce que la force et l'inspiration lui manquent... Ne croyez pas que j'agisse lé-

gèrement... Depuis six mois, j'ai résolu de prononcer mes vœux ; depuis deux ans, je demande l'habit... A l'heure où Rosales allait commencer son terrible interrogatoire, j'ai juré de me consacrer au service du Seigneur si je ne souillais pas mes lèvres par un lâche mensonge.

Philippe, trop ému pour parler, saisit la main d'Alonzo. — Vous priez pour moi ! dit-il. Un moment après, Alonzo appelait Miguel dans la chambre de Mercédès. — De même que tu m'as obéi jadis, jures-tu de te conformer aujourd'hui à mes volontés ?

—Je le jure, maître, répondit Miguel. — Mon enfant, tu ne quitteras plus cette maison, qui désormais est la tienne... — La mienne, maître ! — Je n'ai ni enfant ni héritiers, et je vais faire vœu de pauvreté... tu garderas à ton service la vieille Juana. Il m'est doux de songer que rien ne sera dérangé dans cette demeure... Parfois tu croiras y voir encore ton maître, qui t'a sincèrement cheri... Ne dis pas un mot de remerciement, Miguel, nous ne serons jamais quittes ! Viens dans mes bras, que je t'embrasse comme un fils, que je te bénisse pour un adieu sans retour.

—Adieu sans retour possible ? —Je me trompe, Miguel : au revoir dans l'éternité !

XIX LES JOUEURS La maison de sonter Diégo Fuentès y Marivedas y Fontanillos était un tripot, rien de plus, rien de moins. Il avait bien essayé de la décorer de noms pompeux, de la masquer d'honneur, comme un filou cache son visage connu de la police sous un loup de carnaval ; le tripot restait au fond et à la surface, et quand certains jeunes gens de Madrid, pourvus non pas seulement de ducats d'or, mais de maravédís, songeaient à remplir leurs poches d'espèces sonnantes au moyen des hasards dont dispose la fortune, ils songaient toujours à passer une soirée dans la maison de Fuentès.

Celui-ci racontait à chaque nouveau venu l'histoire de ses malheurs. Leur source variait à chaque révolution. Pour expliquer sa pénurie, fille du désordre et du vice, il trouvait toujours prêt le prétexte d'une conjuration à laquelle il s'était trouvé mêlé malgré lui ; une lutte sourde mais persistante, engagée contre un homme puissant. Fuentès avait choisi ce rôle spécial de passer à perpétuité pour la victime d'une intrigue politique. Le roi restait sur le trône, il est vrai, mais il était trop fidèle sujet du maître des deux Espagnes pour songer à le renverser ; il se rejetait sur les favoris. La chute impétieusement attendue d'Olivarès servait à souhait sa rancune, et à partir de la

Son pourpoint élimé accusait de longs services, son linge avait le plus souvent une teinte jaune dont plus d'une fois on l'avait plaisanté. —Que voulez-vous ! disait-il, je possède sept cent trente chemises de batiste, ce qui fait que le tour de chacune arrive rarement. Elles jaunissent faute de servir. Embarras de richesses ! pur embarras de richesses ! En fait de meubles pouvant contenir des habits, Diégo Fuentès avait un vieux coffre, sonnant le creux, facile, à soulever, qui eût raconté bien des histoires sur Diégo s'il avait été doué de la parole.

Mais si les habitués de Fuentès le raillaient, ils ne lui gardaient pas moins une grande amitié. Cet homme avait les qualités de ses vices : une patience à toute épreuve et une servabilité impénuable. Quand il possédait quelque chose, ce qui était rare, ce quelque chose appartenait à quelqu'un. Il se fût fait rompre les côtes pour rendre service à un ami, et il décorait ce titre à tous les habitués de sa maison. Il buvait gaiement le vin payé par les autres, et n'oubliait pas sa raison dans l'ivresse.

(A suivre.)

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 26 Février 1881.—No 72

LE PARDON DU MOINE

Par RAOUL DE NAVERY.

(Suite)

Les courtisans, les grands seigneurs qui, ce jour-là, invités par le roi, remplissaient l'atelier, se regardaient avec stupéfaction. Jamais on n'avait vu un exemple d'une faveur si soudaine, si complète. Les douleurs ressenties par l'artiste légitimement aux yeux de tous les favoris du roi. Plusieurs gentilshommes s'avancèrent vers Alonzo pour le féliciter.

Mais avant qu'ils fussent parvenus jusqu'à lui, le supérieur du couvent de Valence était sorti de la pénombre dans laquelle il se tenait caché. Il s'avança lentement vers Alonzo Cano, et lui présenta divers objets.

—Voici, dit-il, le scapulaire que portent les fils de saint Bruno, le rosaire de bois sur lequel ils récitent la salutation de l'ange, la corde qui ceint leurs reins... —Mon père ! s'écria Alonzo Cano,

mon père ! De chaque côté de la table se tenaient le moine et le roi. Le collier d'ordre, les parchemins se trouvaient à portée d'Alonzo, comme le scapulaire et le cordon du moine.

SOMMAIRE

Revue générale. En Irlande. Le Pape et la Belgique. Première éducation des enfants. FEUILLETON: — Le pardon du moine [A SUIVRE.] Lettres d'Ottawa. Témoignage d'estime. La culture du tabac. Guérisons miraculeuses [A SUIVRE.] Europe. Amérique. Incorection de langage. Des impressions du premier âge. Conseil de ville. Petites nouvelles. Faits divers.

Annonces Nouvelles.

A. Bélanger, 177, rue St-Jean. Villa à vendre.—William Crawford & fils. Avis aux entrepreneurs.—F. H. Ennis. Avis. Département de la Milice et de la Défense.—C. Eug. Panet. Pharmacie nouvelle.—Jules C. Dorion. Bazar.—P. Lessard, Ptre.

CANADA QUEBEC, 26 FEVRIER 1881

Mgr C. F. Cazeau

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de Son Excellence Monseigneur Charles-Félix Cazeau, Prélat domestique de Sa Sainteté et Vicaire-Général de l'archidiocèse de Québec, arrivée ce matin, à une heure et dix minutes. Déjà depuis quelques jours seulement l'état de santé de Monseigneur Cazeau était devenu de plus en plus précaire, et nous ne nous attendions pas à avoir à annoncer si tôt cette mort qui plonge dans un deuil profond le clergé de la Province et les citoyens de Québec.

Monseigneur C. F. Cazeau est né à Québec, le 14 décembre 1807. Il fut ordonné prêtre le 3 janvier 1830, puis nommé sous-secrétaire de Mgr Plessis, et successivement secrétaire de Messieurs Panet, Signay et Turgeon. En 1850 il fut nommé vicaire-général de l'archidiocèse, puis prélat domestique de Sa Sainteté le 24 septembre 1875.

26 février.

Mgr Cazeau, dont l'état de santé, depuis quelques jours inspirait de si vives appréhensions, vient d'être enlevé à l'estime de ses amis, à l'affection et à la reconnaissance de tous ceux à qui il a fait du bien. Cette nuit à une heure et 10 m., entouré de toutes les consolations de notre sainte Mère, l'Eglise, le digne Prélat s'est endormi du sommeil des justes, au milieu de la famille religieuse dont il était le Père vénéré.

Les restes mortels du regretté défunt seront exposés dans la chapelle du Bon-Pasteur, où un service sera chanté lundi à 9 1/2 hrs. A. M. Le même jour, vers quatre heures et demie de l'après-midi, translation à la Basilique, où l'office des morts sera récité. Mardi, à 9 heures du matin, un service solennel y sera chanté, après lequel les dépouilles mortelles seront transférées au cimetière du Bon-Pasteur.

Communiqué.

Son Excellence Monseigneur Charles-Félix Cazeau, Prélat de la maison de Sa Sainteté, Vicaire-Général de l'Archidiocèse de Québec, décédé ce matin à l'Asile du Bon Pasteur de cette ville, appartenait à la Société d'une messe (section provinciale), à la Congrégation de Nicolet et à la société ecclésiastique de S. Joseph.

C. A. Collet, ptre., Secrétaire, Archevêché de Québec, 26 février 1881.

LETTRES D'OTTAWA

Ottawa, 25 février 1881. La discussion sur le budget s'est continuée hier. MM. Charlton, Coursol, Burpee, Paterson (Essex), Boulbee et Patterson (Brant) en ont fait les frais. M. Coursol dans un discours éloquent a démontré que la politique nationale a rendu d'immenses services, et qu'en conséquence le gouvernement mérite l'appui et de la Chambre et du pays. Le député de Montréal-Est s'est attaché à prouver

par des statistiques que le nouveau tarif avait produit de magnifiques résultats dans Montréal. Plusieurs industries y ont été établies, et M. Coursol a cité entre autres celle de la fabrication du verre, fermée de 1876 à 1879, et qui maintenant donne de l'ouvrage à 350 personnes; la raffinerie de Redpath emploie 500 ouvriers et paie au delà de \$200,000 de gages par année; la fabrique de vaisselle à Ste-Cunégonde, fermée avant 1878, et où travaillaient maintenant 80 hommes. M. Coursol a donné une longue énumération d'autres fabriques qui sont en pleine voie de prospérité. Il a parfaitement établi que Montréal a bénéficié largement de la nouvelle politique fiscale, et après avoir entendu son discours, il est bien difficile de ne être pas convaincu qu'il a raison.

L'intérêt des séances de la Chambre diminue rapidement. Aussi les auditeurs dans les galeries deviennent de moins en moins nombreux. Les députés désertent leurs banquettes, et à neuf heures hier soir, M. Burpee, l'ex-ministre des douanes sous le ministre MacKenzie, avait l'honneur de parler devant 180 sièges vides. Il ne se fait pas une moins grande consommation d'éloquence pour tout cela.

Il y a eu hier une assemblée de plusieurs députés et d'autres personnes qui s'occupent du commerce de fer, dans le but de considérer quels changements pourraient être faits au tarif afin d'encourager l'industrie du fer, et de réunir de temps à autre ceux qui ont quelque intérêt dans cette industrie. Après discussion, on a décidé que le droit sur le fer en gneuse devait être élevé à \$3.50 la tonne, et que le gouvernement serait prié d'amender le tarif dans ce sens.

Témoignage d'estime

Quelques citoyens d'Ottawa et plusieurs autres personnes étrangères à la ville, sénateurs, députés et journalistes, ont donné, jeudi soir, à M. le juge Routhier, un dîner en témoignage de l'estime et de l'admiration qu'ils lui portent. M. Joseph Tassé, député d'Ottawa, a présidé avec tact cette petite réunion d'intimes. Parmi les personnes présentes, il y avait les honorables sénateurs Girard, Trudel, Armand, Guévremont, l'honorable M. Royal, MM. A. Desjardins, M. P., F. Routhier, M. P., M. l'abbé Routhier, curé de Ste-Anne, M. P. V. Valin, M. P., M. le chevalier Smith, M. S. Drapeau, M. A. Evanturel, M. C. Taché, M. P. Poirier, président de l'Institut canadien-français, M. O. Dionne, J. F. Dionne, etc... Plusieurs santés ont été proposées et bues avec le plus grand entrain.

La culture du tabac

La nouvelle loi sur le tabac, qui fonctionne déjà depuis un an, a montré quels avantages les cultivateurs peuvent retirer de la culture du tabac. Ceux qui ont bien réussi l'année dernière dans cette culture, ont réalisé de jolis bénéfices. Nos lecteurs se souviennent des ventes de tabac en roll que nous avons annoncées l'automne dernier aux prix de 18 et 20 centimes par livre. En vendant le tabac à ce prix et même après avoir payé le droit de quatre centimes par livre, il est très difficile de trouver une culture qui donnera un aussi beau rendement. Nous croyons donc que nos cultivateurs doivent se livrer à cette culture, car avant peu, avec l'expérience nécessaire pour le préparer, le tabac canadien remplacera avantageusement le tabac que nous importons.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur donnant aujourd'hui des conseils sur les terrains propres à la culture du tabac, afin qu'au printemps ils puissent choisir le terrain propice avec discernement.

Suivant M. V. Demoor, auteur du Traité sur la culture du tabac, le tabac croit dans tous les terrains, pourvu qu'ils soient profonds, parfaitement ameublis et substantiels, unis ou homogènes, frais sans humidité et abrités des vents du nord.

Cependant, dans les terres trop fortes, compactes de nature argileuse plastique, les plantes restent rabougries; les produits sont de mauvaise qualité.

Dans les sols secs et maigres, il est frappé de maturité prématurée.

Dans les terres grasses et humides,

il prend un énorme développement, mais le produit est gras, acide et herbacé, souvent même d'une acreté repoussante; son aspect est mauvais. La terre légère, douce et sablonneuse et sablo-argileuse fournissent le meilleur tabac à fumer.

Pour réussir, le tabac exige donc un sol argilo-sablonneux ou sablo-calcaire et riche en éléments ou détritus organiques et de préférence provenant du règne végétal, à moins que les engrais enfouis et déjà mêlés ou sol ne soient arrivés à un degré très avancé de décomposition.

Si l'on ne dispose que d'un terrain argileux, compact, fort, il ne faut pas tenter la culture du tabac; on est sûr d'avance de ne pas réussir.

S'il est argileux, il faut l'amender avec du sable ou de la chaux; s'il est trop sablonneux on y met de la chaux ou de l'argile marneuse, ou de la marne argileuse; s'il est trop calcaire, on y mettra de l'argile ou de la terre argileuse.

Un sol situé dans un bas-fonds ne convient pas beaucoup au tabac; si un peu d'humidité lui est très utile pendant la première période de sa croissance, l'eau, au contraire, lui est très pernicieuse lorsque les feuilles commencent à prendre leur consistance et leur maturité: il y parvient rarement à maturité et subit souvent les influences délétères de la rouille et des gelées blanches qui l'endommagent presque toujours gravement.

Les sols situés sur une élévation ne sont guère plus convenables; car le tabac y est exposé pendant tout le temps de sa première végétation à dépérir par suite de sécheresse, ou tout au moins à languir où à ne prendre qu'un médiocre développement.

Les sols qui bordent la mer, de nature ordinairement sablonneuse, de même les forêts que l'on vient de défricher et qui sont très riches en matières humeuses, pourvu qu'ils soient à bonne exposition du sud, fournissent de très bons produits recherchés par tous les connaisseurs.

Quant à l'exposition, les côtés exposés au sud sont supérieurs à ceux qui reçoivent que le soleil du levant ou du couchant; l'exposition au nord est toujours la moins favorable.

Les cas où l'on rencontre l'exposition la plus avantageuse sont assez rares; on le cultive autant que possible dans les terrains ayant une légère pente vers le sud; cependant, à défaut de cette situation, on obtient de beaux tabacs dans les plaines que l'on entoure d'abris artificiels ou naturels. En Hollande, où on se livre avec succès à la production du tabac on adopte généralement ce système.

La piétre feuille qui a volé son titre à un journal catholique de Paris, à l'air d'un fibustier qui voyage sous de fausses couleurs. Loin de regretter l'article absolument déplacé auquel nous faisons allusion l'autre jour elle ose prendre la défense de son collaborateur Touchatout. Le Monde de Montréal, puisqu'il faut le nommer, devrait nous savoir gré d'avoir mis tant de ménagement dans notre protestation, et d'avoir passé sous silence le sot alinéa dans lequel son ridicule confrère se permet de regretter l'existence de réglemens émanés depuis longtemps de l'autorité diocésaine.

Le journal du bread stuff, oubliant son passé de journal catholique, veut singer les goûts artistiques des naïfs qui ont charroyé Sarah Bernard. Il aurait voulu une sérénade dans l'église à l'artiste qui s'est envolée à tire d'aile vers le ciel bleu, et il parle de la poudre qu'il n'a pas inventée! que l'on fait brûler, dit-il, sur la tombe des soldats (pas dans l'église assurément!). Tout cela est d'un méchant style mais surtout sonne faux, et est anti-chrétien.

Les paroles du Libera ou du Dies irae eussent pu inspirer autre chose à un écrivain catholique. Mais le ridicule est devenu une affection chronique chez tous les élégants de fraîche date d'une certaine presse, et ces messieurs trouvent bon genre de se donner des airs d'habitues de coulisses. Il faut empêcher cette épidémie de venir jusqu'à nous: si pour cela il faut se servir du bâton contre les compères du Monde, nous saurons nous y employer; non pas que nous leur voulions du mal, mais pour leur plus grand avantage et pour préserver les honnêtes gens de la contagion.

On lit dans la Minerve: Nous sommes heureux de savoir que notre ami M. J. Griffin, devient le rédacteur en chef du Mail, par suite de la résignation de M. Farrar. M. Griffin est depuis quelques années le correspondant de cet important journal à Ottawa. C'est un homme très instruit, un écrivain très correct, très renseigné, et bien versé dans l'étude de notre histoire et de la langue française. On peut être sûr que le Mail continuera, sous son contrôle, d'être aussi bienveillant qu'il l'a été jusqu'à présent envers nos compatriotes. Le Mail a aujourd'hui 70,000 abonnés, les deux éditions comprises.

Irlande

Un certain mécontentement se montre à l'égard de M. Parnell, et on parle de la possibilité de son renoncement à la conduite de la Ligue. Un prêtre catholique ayant blâmé l'alliance de M. Parnell avec MM. Rochefort et Victor Hugo, un commerçant de Cork écrit à la presse que M. Parnell cherche à obtenir l'aide et la sympathie de toute la nation française.

A la Chambre, MM. Bradlaugh, Burt, Labouchère, Thompson, MacDonald et Cowen, ont voté contre la troisième lecture du bill de protection.

Un fermier a été battu à mort à Cadanstown (King).

Les demandes d'armes pour l'Irlande ont cessé à Birmingham.

Guérisons miraculeuses

[Suite]

GUÉRISON D'UNE SŒUR DE CHARITÉ. En 1862, le 31 octobre, à Cacouma, quarante lieues de Québec, Sœur Marie de Jésus, malade à l'extrémité, au point qu'on lui avait récité les prières des agonisants, donna signe de vie à la première application de l'eau miraculeuse. Quelques heures après, le médecin la trouvait hors de danger.

Premier témoignage, résultant d'une lettre écrite, quelques jours après la guérison, par l'Assistante de la maison-mère des Sœurs de Charité.

"Mardi, 4 novembre 1862. Ma très-honorée Mère, Mille remerciements pour la petite fiole d'eau que vous avez eu la bonté de nous envoyer... Comme je vous l'écrivais vendredi, ma sœur Marie de Jésus était très-mal; et le soir, lorsque notre Mère supérieure arriva, elle était à l'extrémité; on dit même pour elle les prières des agonisants. Après avoir pris quelques gouttes de votre eau miraculeuse, ou plutôt après qu'on lui eut mis sur les lèvres, car je ne pense pas qu'elle fit en état d'en avaler une seule goutte, elle commença à revivre et à prendre un peu de forces. Le lendemain, le médecin, à sa grande surprise, la trouva hors de danger. Ma Révérende Mère, ayez, s'il vous plaît, la bonté de nous aider à remercier le bon Dieu et sa fidèle servante pour la grande grâce qu'il vient de nous accorder. Sœur Marie de Bon-Secours, Assistante."

A la Révérende Mère supérieure des Ursulines de Québec. Deuxième témoignage, rendu par M. le curé de Cacouma.

"Pour en informer qui de droit, et pour la gloire de Dieu dans ses saints, je déclare et certifie ce qui suit: En 1862, le 31 octobre, j'ai cru devoir administrer les derniers sacrements à la révérende sœur Marie de Jésus, Sœur de la Charité de Québec. J'ai été poussé à en venir là par mon propre jugement: car dans l'ordre ordinaire des choses, il m'a paru impossible qu'elle ne dût pas mourir, à moins d'un miracle. Le médecin m'avait aussi conseillé d'en agir ainsi, parce qu'il ne voyait aucun moyen de lui sauver la vie. A ma connaissance, la Mère supérieure de la communauté des Sœurs de Charité de Québec, ayant elle-même une très-grande confiance en de l'eau trouvée dans le tombeau de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation des Ursulines de Québec, excita notre chère Sœur Marie de Jésus à mettre toute sa confiance en cette sainte et à demander sa guérison par son intercession. Elle prit quelques gouttes de cette eau sur les neuf ou dix heures du soir. La nuit fut bien bonne, et le jour suivant, le mieux fut très-considérable, au point que tous, dans la maison et au dehors, ne purent s'empêcher de crier au miracle, à une guérison certaine par l'invocation de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation. En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, le 21 mai 1867. J.-C. CLOUTIER, Curé de Cacouma."

Le même prêtre qui ne doit pas s'employer deux fois dans la même phrase pour désigner des choses différentes.

36. N'écrivez pas: supplément du journal pour titre d'une feuille qui doit accompagner le journal;—écrivez: supplément au journal. Ce serait le supplément du journal, s'il s'agissait d'une feuille destinée à remplacer accidentellement ce journal.

37. Ne dites pas: le programme du Parlement, tel qu'exprimé en plus d'une occasion;—mais le programme du Parlement, tel qu'il a été exprimé...

38. Ne dites pas: présenter des conditions à la considération du Parlement;—mais: présenter des conditions à la discussion du Parlement. La considération d'une personne, d'une assemblée, c'est la réputation dont jouit cette personne, cette assemblée.

39. N'écrivez pas: le chemin de fer qui doit relier les deux océans qui forment les limites Est et Ouest de la Confédération;—mais: le chemin de fer qui doit relier les deux océans formant les limites Est et Ouest de la Confédération.

Le même pronom qui ne doit pas s'employer deux fois dans la même phrase pour désigner des choses différentes.

40. Ne dites pas: les moyens d'exécution furent incorporés dans une résolution soumise à la considération du Parlement;—mais: les moyens d'exécution furent insérés ou indiqués dans une résolution soumise aux délibérations du Parlement. On incorpore un règlement ancien à un nouveau, un peuple à un autre peuple, une compagnie à une autre.

41. Ne dites pas: j'étais sous l'impression que c'était la motion primitivement adoptée...—mais: je pensais que c'était la motion... La première formule n'a rien d'incorrect; mais elle est d'une longueur inutile; et de plus elle semble annoncer un état extraordinaire de l'esprit, tandis qu'on veut dire simplement: je pensais... je croyais...

42. Ne dites pas: cela pourra peut-être encore être le cas;—mais: cela pourra peut-être encore arriver;—ou bien: cela pourra peut-être encore se présenter. De même, au lieu de: si c'est le cas, dites si c'est vrai,—ou bien: s'il en est ainsi. Au lieu de: est-ce le cas? dites: est-ce vrai?

Des impressions du premier âge. Les habitudes contractées dans le premier âge peuvent avoir une puissante influence sur le reste de la vie... Ces enfants que l'on dresse à la vertu s'arment bientôt d'une opinion; ce ne sont plus ces êtres aveuglément soumis par leur faiblesse et dépourvus de discernement; ils vont tout à l'heure porter des jugements; c'est leur père, c'est leur mère qu'ils jugeront les premiers. Il faudrait que, dans les moments où de jeunes époux contemplent avec attendrissement leur premier enfant, un ami imposant et révérent pût se trouver auprès d'eux, et qu'en leur montrant cet enfant

EUROPE

FRANCE, Paris, 25 février 1881. L'Intransigeant dit que M. Parnell revient à Paris pour étendre ses relations avec la partie de la presse républicaine qui soutient la Ligue. M. Parnell se propose de voir l'archevêque de Paris, et de se faire présenter au maréchal Mac-Mahon, qui prend un grand intérêt à la question irlandaise.

—On est ému des condamnations variant de 6 à 20 ans qui ont été prononcées par le tribunal de Bordeaux, contre plusieurs personnes pour outrages sur deux enfants; parmi les condamnés se trouvent deux femmes, un officier, et un homme de 70 ans.

ANGLETERRE. Londres, 25 février.—Le gouverneur de la colonie du Cap annonce que les négociations avec les Basutos ont abouti heureusement.

—Un télégramme privé annonce aussi que la paix serait conclue entre le Chili et le Pérou.

—Les nouvelles de M. Gladstone sont rassurantes.

—On s'intéresse beaucoup à l'élection qui se fera demain dans le Cumberland, les candidats sont MM. Lowter, conservateur, et Howard, libéral; à l'élection précédente, le parti conservateur avait une faible majorité.

—A la chambre des Communes, M. Forster a dit qu'il est temps pour la Chambre de montrer sa force, pour délivrer l'Irlande du terrorisme d'une loi non écrite, et pour restaurer l'ordre.

Après une chaude réplique de M. O'Connor, on a procédé au vote sur la motion de M. Mac-Carthy tendant à faire rejeter le bill de protection. Cette motion a été elle-même rejetée, par 321 voix contre 51. Six députés anglais ont voté avec la minorité.

La troisième lecture a été décidée par 303 voix contre 40; et enfin, après une tentative de protestation de M. O'Connor, le bill a été adopté par 281 voix contre 86.

AMÉRIQUE

Columbus, 25 février 1881.—Mardi dernier, des hommes masqués ont saisi M. Samuel Ewing et l'ont presque étranglé, pour lui faire avouer qu'il avait empoisonné les chevaux du docteur Biddinger; sept chevaux étaient morts. Les agents de police sont à la recherche des coupables.

Incorections de langage

relevées dans les journaux

36. N'écrivez pas: supplément du journal pour titre d'une feuille qui doit accompagner le journal;—écrivez: supplément au journal. Ce serait le supplément du journal, s'il s'agissait d'une feuille destinée à remplacer accidentellement ce journal.

37. Ne dites pas: le programme du Parlement, tel qu'exprimé en plus d'une occasion;—mais le programme du Parlement, tel qu'il a été exprimé...

38. Ne dites pas: présenter des conditions à la considération du Parlement;—mais: présenter des conditions à la discussion du Parlement. La considération d'une personne, d'une assemblée, c'est la réputation dont jouit cette personne, cette assemblée.

39. N'écrivez pas: le chemin de fer qui doit relier les deux océans qui forment les limites Est et Ouest de la Confédération;—mais: le chemin de fer qui doit relier les deux océans formant les limites Est et Ouest de la Confédération.

Le même pronom qui ne doit pas s'employer deux fois dans la même phrase pour désigner des choses différentes.

40. Ne dites pas: les moyens d'exécution furent incorporés dans une résolution soumise à la considération du Parlement;—mais: les moyens d'exécution furent insérés ou indiqués dans une résolution soumise aux délibérations du Parlement. On incorpore un règlement ancien à un nouveau, un peuple à un autre peuple, une compagnie à une autre.

41. Ne dites pas: j'étais sous l'impression que c'était la motion primitivement adoptée...—mais: je pensais que c'était la motion... La première formule n'a rien d'incorrect; mais elle est d'une longueur inutile; et de plus elle semble annoncer un état extraordinaire de l'esprit, tandis qu'on veut dire simplement: je pensais... je croyais...

42. Ne dites pas: cela pourra peut-être encore être le cas;—mais: cela pourra peut-être encore arriver;—ou bien: cela pourra peut-être encore se présenter. De même, au lieu de: si c'est le cas, dites si c'est vrai,—ou bien: s'il en est ainsi. Au lieu de: est-ce le cas? dites: est-ce vrai?

Des impressions du premier âge. Les habitudes contractées dans le premier âge peuvent avoir une puissante influence sur le reste de la vie... Ces enfants que l'on dresse à la vertu s'arment bientôt d'une opinion; ce ne sont plus ces êtres aveuglément soumis par leur faiblesse et dépourvus de discernement; ils vont tout à l'heure porter des jugements; c'est leur père, c'est leur mère qu'ils jugeront les premiers. Il faudrait que, dans les moments où de jeunes époux contemplent avec attendrissement leur premier enfant, un ami imposant et révérent pût se trouver auprès d'eux, et qu'en leur montrant cet enfant

dont les yeux sont encore fermés à la lumière, dans lequel la vie ne se manifeste que par des sons inarticulés, il leur dit:

"Vous venez de vous créer un juge; avant que quatre ans se soient écoulés, il connaîtra une partie de vos faiblesses et saura en profiter. A vingt ans il aura prononcé sur vos vices et sur vos vertus. Toute sa vie il vous attribuera ses fautes, ou reportera vers vous l'hommage de sa reconnaissance. Sa vénération ou sa censure passera de lui à ses descendants; ce maillot vous représente toute une postérité."

Qui de nous n'a pas appris de son père à attribuer à de grands parents, plus ou moins éloignés, l'origine de son élévation et de sa fortune, ou la cause de ses disgrâces et de ses misères?

MME CAMPAN. De l'Education.

Conseil de ville

Le conseil s'est réuni hier soir sous la présidence de Son Honneur le Maire. Étaient présents: MM. McLaughlin, Hearn, Guay, Roy, Rhéaume, Gunn, Archer, Rinfret, Bourget, Langevin, Henchey, Bowen, Johnston, Vallerand, Turner, et McWilliam.

Les citoyens de la Rue St Michel demandent l'introduction de l'aqueduc dans leur rue.

M. l'Echevin Bourget présente le rapport du comité des marchés, recommandant le vote de \$1 100 pour réparer cette partie du marché Champlain à laquelle sont attachés les pontons.

On discute ensuite la question d'empêcher ceux qui font les provisions de glace pour les glaciers de la ville, d'en couper en dedans des ouvrages des améliorations du hâvre, où se déchargent les égouts de la cité. La chose est décidée, en comprenant dans la défense tous les lieux qui ne sont pas à un demi mille des égouts de la cité.

MM. Labrecque et Murphy sont de nouveau nommés auditeurs pour l'année courante et le conseil s'ajourne pour quinze jours.

Petites nouvelles

CERCLE CATHOLIQUE.—Les membres du cercle catholique sont priés d'assister en corps à la translation des restes du regretté Monseigneur Cazeau, du couvent du Bon Pasteur à la Basilique, lundi prochain à 4 heures de l'après-midi, et à ses funérailles, qui auront lieu mardi matin à 9 heures.

PERSONNEL.—L'honorable ministre de la milice et madame Caron, sont arrivés à Québec, hier soir.

Les honorables M. Ross, Loranger Malhiot, sont à Québec.

M. R. P. Vallée, député de Portneuf, est arrivé Québec, ce matin.

Les honorables MM. Chapeau et Flynn, ont quitté Ottawa, hier soir, pour Montréal.

CALENDRIER.—Québec, samedi 26 février, 28e jour de la Lune. Le jour dure 10 heures 53 minutes, et la nuit 13 heures 7 minutes; le Soleil se lève à 6 heures 49 minutes, passe au méridien à midi 13 minutes, et se couche à 5 heures et 40 minutes; à midi, sa hauteur au-dessus de l'horizon de Québec est de 34 degrés et 7 dixièmes.

La Lune s'est levée ce matin à 5 heures 18 minutes, a passé au méridien à 10 heures 32 minutes, et s'est couchée à 3 heures 29 minutes; elle se lèvera demain matin à 5 heures et 48 minutes.

Le soir les trois planètes Vénus, Jupiter et Saturne se voient fort rapprochées au sud-ouest.

UNION COMMERCIALE DE QUÉBEC.—A l'assemblée générale annuelle des membres de l'Union commerciale de Québec tenue le 16 courant les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année 1881-82: Président, M. C. G. Morency; 1er vice-président, C. A. Langlois; 2ème vice-président, Oscar Archambault; Secrétaire, Eug. Pampalon; Sec.-correspondant, Chs F. Lacroix; Trésorier, W. Gaboury; Ast.-trésorier, N. Vézina; Bibliothécaire, G. Gagnon; Ast.-bibliothécaire, S. Robin;

Membres adjoint au bureau de direction: MM. L. C. Marcoux, Eugène Roy, Cyrille Gingras, Louis Laperrière, Chs Villeneuve.

Après les motions d'usage il a été proposé par M. G. Gagnon, secondé par M. S. Robin et résolu que, cette assemblée prend l'occasion de renouveler ses sincères remerciements à MM. les propriétaires des journaux qui ont bien voulu nous adresser leurs feuilles respectives gratis.

NOUVEAU PONT.—On parle de construire un nouveau pont sur la rivière de la Chaudière, en face de l'église de la paroisse de St-George de Beauce.

MORT SUBITE.—Un vieillard du nom de Goulet, est mort subitement à St. Joseph de Lévis, à l'âge de 75 ans.

RETROUVÉS.—Les détectives Delisle et Beaudoin ont retrouvé une grande partie des effets qui avaient été volés à M. Rhéaume, à sa maison de pension, rue du Roi.

TERMINÉE.—La construction du nouveau ponton du Grand Tronc, à Lévis, est terminée. Vingt quatre hommes y travaillaient depuis plusieurs semaines.

PITOUABLE.—Le Chronicle de ce matin a un compte rendu d'un dîner et d'un bal donné à l'hôtel Laroche, à la Rivière du Loup. Nous n'aurions rien à dire si nous n'y voyions pas figurer le nom de deux canadiens qui ont répondu à des santés. Ces canadiens gagneront bien peu à voir ainsi leurs noms affichés dans le "Chronicle", et pour nous, nous les ménagerons en ne les nommant pas.

LES CHARPENTIERS.—A peu près vingt charpentiers sont partis de Lévis ces jours derniers pour aller travailler à la construction d'un bâtiment dans le Michigan. M. Marquis, autre fois du village Layzon, est le constructeur au compte du quel ils vont travailler; leurs gages seront de \$2.00 par jour.

VOI.—Des voleurs ont enlevé hier

après midi un paquet de linge dans la voiture de la buanderie de Québec, alors qu'elle était arrêtée à la porte d'une résidence dans le quartier Montcalm. Les voleurs ont pris la fuite vers St Sauveur.

DIVORCE.—Un jeune homme de Montréal qui se trouvait il y a quelques jours à Battle Creek, Michigan, prit part par plaisanterie à une cérémonie simulée de mariage. Celle qu'on lui avait choisie comme épouse pour la circonstance était Mademoiselle Lillie Simmons, de Madison, Wisconsin. Grande fut la consternation des deux jeunes gens, le lendemain matin, lorsqu'on leur prouva qu'ils étaient bel et bien mariés. De consentement mutuel, ils ont pris immédiatement des procédures pour obtenir un divorce.

FAITS DIVERS

Arthabaska, 25 février 1881.—Après la rumeur, un embranchement sera bientôt construit pour relier le chemin de fer Passumpsic avec le Québec Central, à Lennoxville.

Le syndicat agricole a transporté les contrats pour 250 arpents de culture en betteraves à la Cie de Coaticook et 100 autres à la compagnie de Farnham. La manufacture de bobines de M. Becket, à Drummondville, va être transportée au Nouveau Brunswick.

Le bouleau dont on se sert pour ces bobines est maintenant épuisé.

MONTREAL 25 Février 1881.—L'honorable juge Torrance a rendu hier jugement dans la cause de la "Mechanics' Bank" vs. M. Samuel Waddell. La demanderesse réclamait du défendeur \$5,390, comme sa part de responsabilité sur le capital préférentiel. Le défendeur prétendait que l'émission de ce capital avait été faite sans les formalités requises. Le tribunal a jugé suivant les prétentions de la demande.

—Mercredi soir, vers huit heures, deux chevaux stationnés près de la traverse de la rue St-Etienne, en attendant le passage d'un convoi, se sont emportés, et ayant voulu traverser la voie, ont été tués par la locomotive.

—M. Dupuy, syndic, a fait arrêter mercredi, en vertu d'un bref de capias, un jeune Bernard, mécanicien, auquel il avait prêté la jolie somme de \$700 et qui se proposait de quitter le pays pour aller demeurer au Manitoba.

Hier matin, une femme du nom de Margaret McKenna, est tombée sur le pavé en descendant d'un des wagons du chemin de fer urbain et s'est blessée grièvement à la tête. Elle a été transportée à l'hôpital Notre-Dame.

—La cause de McNamee vs Jones a été plaidée hier matin devant la Cour de Révision composée des juges Torrance, Rainville et Jetté.

M. Quinn, l'avocat du demandeur soutint que le jugement de la cour inférieure rejetant le casis devait être infirmé parce que Jones et Trainor étaient responsables conjointement et solidairement pour tout le montant volé, c'est-à-dire \$14,000.

En l'absence de M. F. X. Archambault, M. Lacoste plaident pour la défense. La prétention fut que dans une action civile, le défendeur ne pouvait être tenu responsable pour une plus forte somme que celle qu'il aura reçue de la personne convaincue de vol. Rien ne prouvait que Jones avait eu en sa possession tout le montant volé, au contraire, on n'avait trouvé sur lui que \$237.

La cause a été prise en délibéré. —Hier après-midi, Son Honneur M. Desnoyers a condamné le Dr L. O. Thayer et Mademoiselle Eliza Cressy à subir leur procès devant la cour du banc de la Reine pour avoir conspiré dans le but de frauder la succession Ross.

—Sur l'instance de la banque British North America, un bref de saisie a été lancé contre les meubles et effets de Dame Mary Isabella Scott, et John Henry Menzies, de la société Menzies et Co., à la Pointe Claire pour le recouvrement d'un montant de \$747.55.

Traffic du Grand-Tronc pour la semaine expirée le 19 février 1881 et pour celle correspondante de l'an passé :

RECETTE.—Ciment pour coller la vaisselle.—Le Scientific américain, en réponse à un correspondant indique le moyen suivant pour faire un ciment propre à coller la vaisselle :

Prenez de la chaux vive que vous pulvériser, puis ensuite ajoutez du blanc d'œuf pour en faire une pâte.

POUR RIRE.—M. B., rencontrant, ces jours derniers, un de nos bons pochards, et lui tendant la main :

—Une bonne année ! L'autre, étendant le bras :—à la vôtre ! Un sourd se rencontre et se bouscule dans une porte avec un monsieur trop bouillant, qui l'appelle immédiatement imbécile. Le brave sourd, calme comme la justice, s'efface modestement et lui répond :

—Après vous, monsieur.

trement du comté de Dorchester, en la paroisse de Sainte-Hélène, le 1er jour de mars, à neuf heures avant midi.

—Antoine Carrier ; contre Thomas Bourassa.

Une terre située en la paroisse de Saint-Isidore, de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur

—Hammond Gowen ; contre Louis Fournier dit Larose, fils. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Roch de Québec [Nord]—avec la maison et autres bâtiments dessus construits.

—Thomas Savard, fils, contre Thomas Savard, père.—Deux terres situées à St-Ambroise. Pour être vendues à la porte de l'église de St-Ambroise de la Jeune Lorette, le 4 mars, à 10 heures a. m.

—Joseph Fielding contre Bernard McGindley.—La moitié d'un lot de terre situé à Ste-Agathe, avec les bêtises sus-énumérées. Pour être vendue à la porte de l'église de Ste-Agathe, le 4 mars, à 10 heures a. m.

—Laurent Marc Lapointe contre Louis Philippe Couture, Alfred Victor Samuel Couture et Angélique Coteau, veuve de feu Godfroy Couture.—Un emplacement situé à Lévis, avec maison, boutique et autres bêtises dessus construits.

—John Rowan contre Thomas Lannen.—Deux terres situées à St-Dunstan du Lac Beauport. Pour être vendues à la porte de l'église de St-Dunstan du lac, le 4 mars, à 10 heures a. m.

Un rhume, une toux, un mal de gorge doivent être arrêtés de suite

La négligence résulte bien souvent dans une maladie de poumons incurable ou la consommation. Les pastilles de Brown pour les bronches ne causent pas des désordres dans l'estomac comme ces sirops et ces baumes pour les rhumes, mais agissent directement sur l'irritation, et donnant un grand soulagement dans l'asthme la bronchite, les rhumes, et les enrouements auxquels les orateurs et chanteurs publics sont sujets. Depuis trente ans les pastilles de Brown sont recommandées par les médecins et ont toujours donné satisfaction. Elles tiennent le premier rang entre les autres médecines. En vente à 25 cents la boîte partout.

Repos et confort pour les malades LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifie le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

Mères ! Mères ! Mères ! Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ?

Si en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT de MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

Dans toute l'histoire de la Médecine aucun médicament n'a jamais produit de cures aussi merveilleuses et n'a joué d'une si grande et si constante réputation que l'Ayer's Cherry Pectoral, qui est reconnu comme le remède employé dans le monde entier contre toutes les affections de la gorge et des poumons. La liste prolongée de cures remarquables opérées par ce médicament, sous tous les climats, l'a fait connaître universellement comme un agent sûr et efficace à employer.

Contre les rhumes ordinaires, qui sont les avant-coureurs de plus sérieuses maladies, il agit promptement et sûrement, soulageant toujours les souffrances et sauvant souvent la vie. Son action protectrice quand il est employé à temps pour les affections de la gorge et des poumons, ou avant un précieux remède que l'on doit toujours avoir sous la main. Personne ne peut s'en passer, et quoiqu'on en fait usage une seule fois, continue à le faire. Les médecins connaissent maintenant la composition et les effets du Cherry Pectoral, en font ample usage dans leur pratique, et les prêtres, ainsi que les ministres, le recommandent pour la même raison. L'action de ce remède est absolument certaine, et il guérit toujours là où la cure est possible.

Ventes par le shérif —Thomas-Philippe Pelletier ; contre Paul Beaulieu. Deux terres situées en la paroisse de Sainte-Françoise—avec les bâtiments dessus construits. Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Françoise, le 1er jour de mars, à dix heures du matin. —Marcellin Pelteau ; contre Ferdinand Duquet, en sa qualité de tuteur aux enfants mineurs de feu Léon Roy, et de dame Marceline Leclerc et al. Une terre située en la paroisse de Saint-Edouard de Frampton, de 2 arpents de front sur 30 arpents de profondeur—avec les bâtiments dessus construits. Pour être vendue au bureau d'enregist-

Le Courrier du Canada, est en vente chez MM. Drouin et frères, libraires, No. 96, Rue St. Joseph, St. Roch, et chez M. F. Béland, tabacniste, rue et faubourg St-Jean.

L'ASSOCIATION Financière d'Ontario. BUREAU PRINCIPAL : LONDON, CANADA. PRÉSIDENT, JOSEPH D. SAUNBY, ECR. Capital souscrit.....\$220,000 Fonds de réserve et surplus. 5,000 Nombre des actionnaires. 160

La première année financière de la Compagnie s'est terminée le 30 SEPTEMBRE 1880. A part le premier dividende qui a été de HUIT POUR CENT sur le stock préférentiel et de SEPT POUR CENT sur le capital ordinaire, la Compagnie a payé sans interruption des dividendes trimestriels sur le taux de HUIT POUR CENT par année. Les parts sont distribuées dans chaque partie de la confédération dans les villes de London, Hamilton, Toronto Montréal et Québec ; dans dix neuf comtés de la province d'Ontario, six comtés de la province de Québec, les Provinces Maritimes, les Etats-Unis et la Grande Bretagne. On se propose maintenant d'augmenter le stock de temps à autre à des prix qui seront garantis par les ressources et l'influence croissante de la Compagnie. Les délais et conditions de souscription seront envoyés par le bureau principal, London, Ont., sur réception d'un timbre, ou bien on peut les avoir chez HOLT & DEAN, 82, rue St-Pierre, Agent de la Compagnie à Québec. Québec, 31 janvier 1881.—2 nov. 80 lan5/ps

AU BON MARCHÉ AU COIN DES RUES ST. JEAN & COLLINS, HAUTE-VILLE.

Un grand assortiment de MARCHANDISES à l'usage des familles, vendu aux plus bas prix du marché :

Coton Jaune [bonne qualité]..... 7c et plus. Blanc 9c à 25c à Draps 22c à Oreillers 22c Broderie 25c Toile à Nappes 90c dz Serviettes à table [bonne qualité] 45c à Flanelle toute laine 16c Mousseline à Rideaux, bonne qualité 6c Point 7c

UNE REDUCTION SERA FAITE AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE. N. GARNEAU.

A. BELANGER, 177, Rue St-Jean, QUEBEC.

DESIRE annoncer qu'il vient de recevoir de Paris une belle collection de lithographies, sujets religieux, tels que : St. Coeur de Jésus, St. Coeur de Marie, Ste. Anne, St. Joseph, le Christ en croix. Moulure pour cadres toujours en mains. Mordant français.

UNE VENDRE OU A LOUER. 2 MAGASINS, 4 Cottages situés sur le chemin de la Petite Rivière, 2 minutes de marche des Chars Urbains. Ces maisons sont pourvues d'eau. Pour conditions s'adresser à A. J. AUGER, 105, rue St-Pierre. Québec 31 janvier 1881—117

BAZAR Sous le patronage de Monsieur le Curé de St-Roch de Québec. Le 30 MAI prochain, s'ouvrira à la salle Jacques-Cartier, un bazar en faveur de l'église de la Congrégation des Hommes de St-Roch.

AVIS AUX MM. DU CLERGE. Vin de Messe pur.

CREDIT MUTUEL FRANCO-CANADIEN. CAPITAL.....\$5,000,000

Président : L'Hon. E. DUGLEBC, sénateur, (Paris) Vice-Président : L'Hon. J. A. CHAPLEAU. Administrateurs pour la Division de Québec : L'Hon. E. T. PAQUET, L'Hon. J. B. THIBAUDAU, ELISÉE BEAUDRY, Ecuier, M. P. P. Commissaire-Général : FRANÇOIS VÉZINA, Ecuier. Directeur pour la même Division : ELISÉE BEAUDRY, Ecuier, M. P. P. Chef de Bureau : L. N. CARRIER, Ecuier. Banque de la Société : LA BANQUE NATIONALE, Bureau à Québec : EDIFICE DE LA BANQUE UNION, 56, rue St-Pierre, en face du magasin de MM. Beaudet & Chénic.

Villa à vendre. Une grande et commode villa située sur le chemin St-Charles [côté sud de la rivière], à vingt minutes de marche du terminus des chars urbains, contenant 16 chambres et une cuisine supplémentaire pour l'été. La propriété contient aussi écuries, remises, glacières, laiterie, etc., et quatre acres de terre cultivable. S'adresser à WILLIAM CRAWFORD & FILS, Ou à H. C. AUSTIN, Notaire. Québec, 25 février 1881—1m. 139

Département de la Milice et de la Défense. On demande 2,000 paires de bottes militaires semblables au patron déposé au bureau du garde magasin. Des soumissions adressées au Directeur de l'Intendance, Ottawa, et marquées « Soumissions pour bottes », seront reçues jusqu'à MIDI, le 1er MARS prochain. Des garanties seront exigées. C. EUG. PANET, Dép. du M. de la M. et de la D. Ottawa, 17 février 1881. Québec, 24 février 1881—6f. 136

NOUVELLEMENT REÇU. UN nouvel approvisionnement D'EAU MINÉRALE de la célèbre source de St-Léon, en vente en gros et en détail au magasin de GINGRAS & LANGLOIS, 54, rue du Palais, Seuls agents. Québec, 18 février 1881—8f. 130

PHARMACIE NOUVELLE No 118 Rue Saint Joseph, SAINT-ROCH. Jules C. Dorion Diplômé de l'Association Pharmacéutique de la Province de Québec. Constatment en mains : DROGUES DE TOUT GENRE, REMÈDES PATENTÉS, HERBAGES, RACINES, Etc. Fleurs naturelles et artificielles à 3 heures d'avis toutes commandes pour bouquets, couronnes, croix en fleurs naturelles seront fidèlement exécutées.

GRAINES FRAICHES nouvellement achetées. Parfumeries importées des meilleures maisons de France et d'Angleterre. Assortiment de toilette : Articles de fantaisie pour salons et boudoirs, etc. Prescriptions des médecins remplies avec le plus grand soin.

Un médecin est attaché à l'établissement. Consultations gratuites. Québec, 21 février 1881—15f. 135

BEHAN BROS [NOUVEAU MAGASIN], Rue Buade, haute-ville. NOUS venons d'ouvrir plusieurs caisses de NOUVEAUTÉS POUR L'USAGE DOMESTIQUE, comprenant quelques genres spécialement à BON MARCHÉ, qui méritent certainement l'attention des acheteurs, savoir : Coton à draps depuis 54 pouces à 100 pouces Coton blanc, le meilleur fini, sans apprêts. Couvre-pieds blancs et Courtépintes. Coton jaune, 64c en montant. Un genre spécial dans les Toiles d'Irlande, savoir : Toile à nappe, blanche, depuis 54 à 100 pouces. Toile à nappe, jaune, depuis 54 à 80 pouces. Serviettes et Bordure damassées. Toile ouverte, Toile à serviette, à verre et à rouleaux. Chemises blanches pour messieurs, \$1.00 en montant. Coils et Poignets, Cravattes, Bretelles, etc., etc

Maisons Spéciales pour Fournitures aux Etablissements Religieux. VINS DE MESSE APPROUVÉ par Sa Grandeur Mgr MONTREAL DE MONTREAL IMPORTATION FABRICATION DE DE C. B. LANCTOT. Calices, Ciboures, Barettes, Ostensoirs, Chandeliers, Lampes, Encensoirs, Bénitiers, Fontaines à Baptême, Chapellerie, Orfévres, Chapeliers, Médailles, Fleurs artificielles, Lustres à cristaux, Candélabres, Encens, Harmoniums, Etc. Statues Religieuses en Plâtre et Carton-Pierre, Décoration d'église, Vitraux, Chemins de la Croix, Transparents pour intérieur d'église, Peintures religieuses, Broderie, Chapellerie. —SPÉCIALITÉ— Drapeaux, Bannières, Insignes, Etc. Une Visite à mes Ateliers est respectueusement sollicitée. Québec, 31 décembre 1880—1 an. 97

FÊTES DE NOËL ET DU NOUVEAU AN 10 Pour Cent d'Escompte. Pour Argent Comptant. L'occasion des fêtes de NOËL et du JOUR DE L'AN, MM. BELAND GARNEAU & CIE., accorderont aux acheteurs un ESCOMPTE DE 10 POUR CENT. BELAND, GARNEAU & CIE. Maison des "Young Mens' Christian Association," en face du Marché Montcalm. Québec, 15 décembre 1880—24 avril 1881—1an.—c 1032

Une rare chance OFFERTE AU PUBLIC. NOUS vendrons pour un mois seulement à commencer d'aujourd'hui les liqueurs, vins et autres articles aux prix réduits, mentionnés dans la liste suivante : nous invitons nos pratiques et le public en général à en profiter vu que nous faisons cette réduction que pour un temps limité et pour diminuer la trop grande quantité de liqueurs que nous avons en mains :

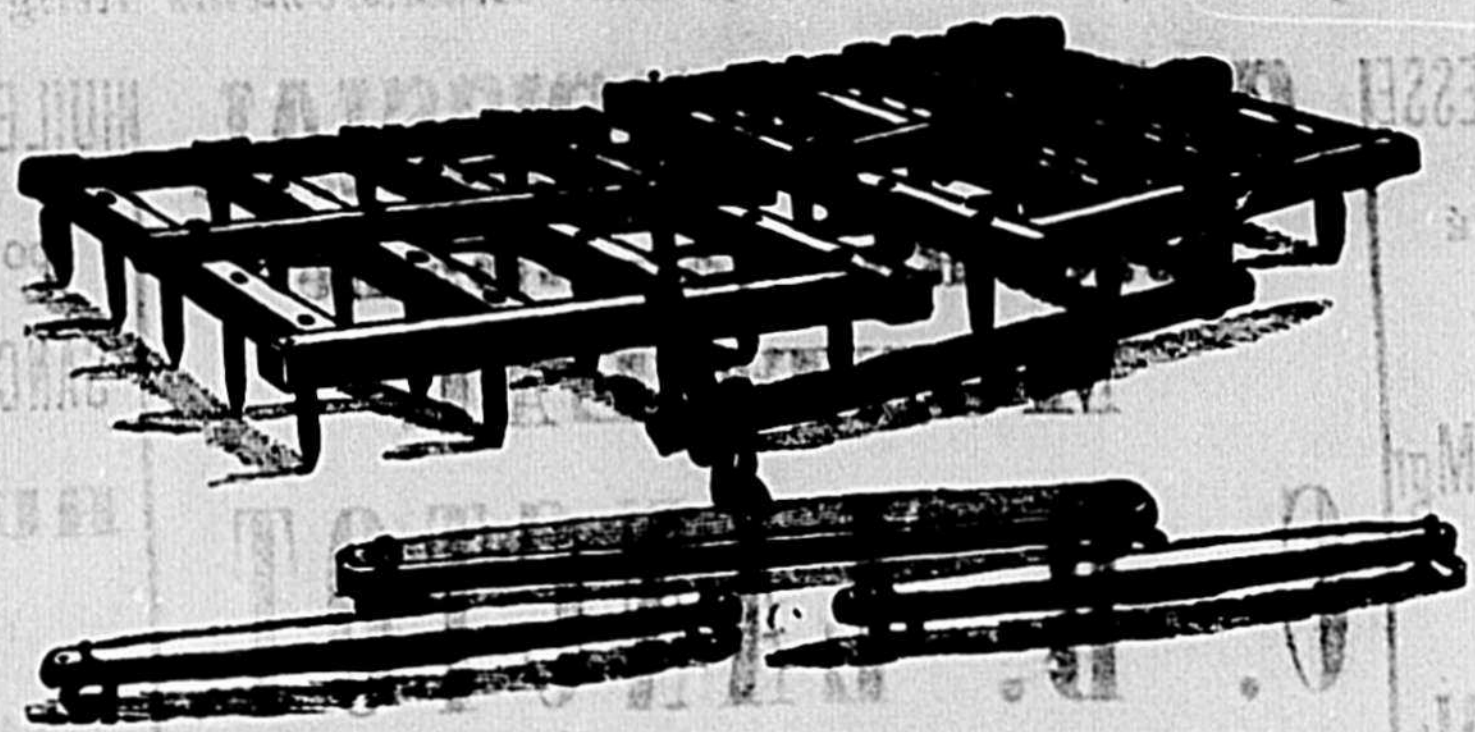
PHARMACIE NOUVELLE No 118 Rue Saint Joseph, SAINT-ROCH. Jules C. Dorion Diplômé de l'Association Pharmacéutique de la Province de Québec. Constatment en mains : DROGUES DE TOUT GENRE, REMÈDES PATENTÉS, HERBAGES, RACINES, Etc. Fleurs naturelles et artificielles à 3 heures d'avis toutes commandes pour bouquets, couronnes, croix en fleurs naturelles seront fidèlement exécutées.

BEHAN BROS [NOUVEAU MAGASIN], Rue Buade, haute-ville. NOUS venons d'ouvrir plusieurs caisses de NOUVEAUTÉS POUR L'USAGE DOMESTIQUE, comprenant quelques genres spécialement à BON MARCHÉ, qui méritent certainement l'attention des acheteurs, savoir : Coton à draps depuis 54 pouces à 100 pouces Coton blanc, le meilleur fini, sans apprêts. Couvre-pieds blancs et Courtépintes. Coton jaune, 64c en montant. Un genre spécial dans les Toiles d'Irlande, savoir : Toile à nappe, blanche, depuis 54 à 100 pouces. Toile à nappe, jaune, depuis 54 à 80 pouces. Serviettes et Bordure damassées. Toile ouverte, Toile à serviette, à verre et à rouleaux. Chemises blanches pour messieurs, \$1.00 en montant. Coils et Poignets, Cravattes, Bretelles, etc., etc

AVIS. A VIS PUBLIC est par le présent donné qu'il sera présenté au projet de loi à la prochaine session de la Législature de Québec, afin d'autoriser David Roy, de la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce, à ériger un pont de péage sur la rivière Chaudière, vis-à-vis de l'église de la dite paroisse ; et lui accordant le privilège exclusif à quiconque personne quelconque ne pourra ériger aucun pont ou ponton ni ne pourra faire usage comme moyen de traverser de bateaux d'aucune espèce pour le transport d'aucune personne, bétail ou voitures quelconques, pour lucre ou autrement, à travers la dite rivière dans les limites de trois milles au dessus et de trois milles en bas du dit pont. Avis est aussi donné que les taux de péages sur le dit pont seront les suivants, savoir :

pour les SANCTUAIRES HUILE POUR TABLE Aube Purificateurs Lavabo et Lingerie pour église. FÊTES DE NOËL ET DU NOUVEAU AN 10 Pour Cent d'Escompte. Pour Argent Comptant. BELAND, GARNEAU & CIE. Une rare chance OFFERTE AU PUBLIC. PHARMACIE NOUVELLE No 118 Rue Saint Joseph, SAINT-ROCH. Jules C. Dorion. BEHAN BROS [NOUVEAU MAGASIN], Rue Buade, haute-ville. Avis. A VIS PUBLIC est par le présent donné qu'il sera présenté au projet de loi à la prochaine session de la Législature de Québec, afin d'autoriser David Roy, de la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce, à ériger un pont de péage sur la rivière Chaudière, vis-à-vis de l'église de la dite paroisse ; et lui accordant le privilège exclusif à quiconque personne quelconque ne pourra ériger aucun pont ou ponton ni ne pourra faire usage comme moyen de traverser de bateaux d'aucune espèce pour le transport d'aucune personne, bétail ou voitures quelconques, pour lucre ou autrement, à travers la dite rivière dans les limites de trois milles au dessus et de trois milles en bas du dit pont. Avis est aussi donné que les taux de péages sur le dit pont seront les suivants, savoir :

DEMEUNAGEMENT



CHS. T. COTE & Cie

FABRICANTS ET AGENTS D'INSTRUMENTS AGRICOLES

No 30, rue St-Paul, et 32, rue St-Andre, QUEBEC.

SACHANT que depuis longtemps le besoin se faisait sentir à Québec, d'une maison où les agriculteurs pourraient trouver tous les instruments perfectionnés nécessaires à l'agriculture...

- Charrues à perche forgée et oreille d'acier pour deux chevaux.
Trains aux quels on attache, toutes sortes de charrues, cultivateurs ou arrache-patates.
Arrache-patates de la fabrique « Almonte Works ».

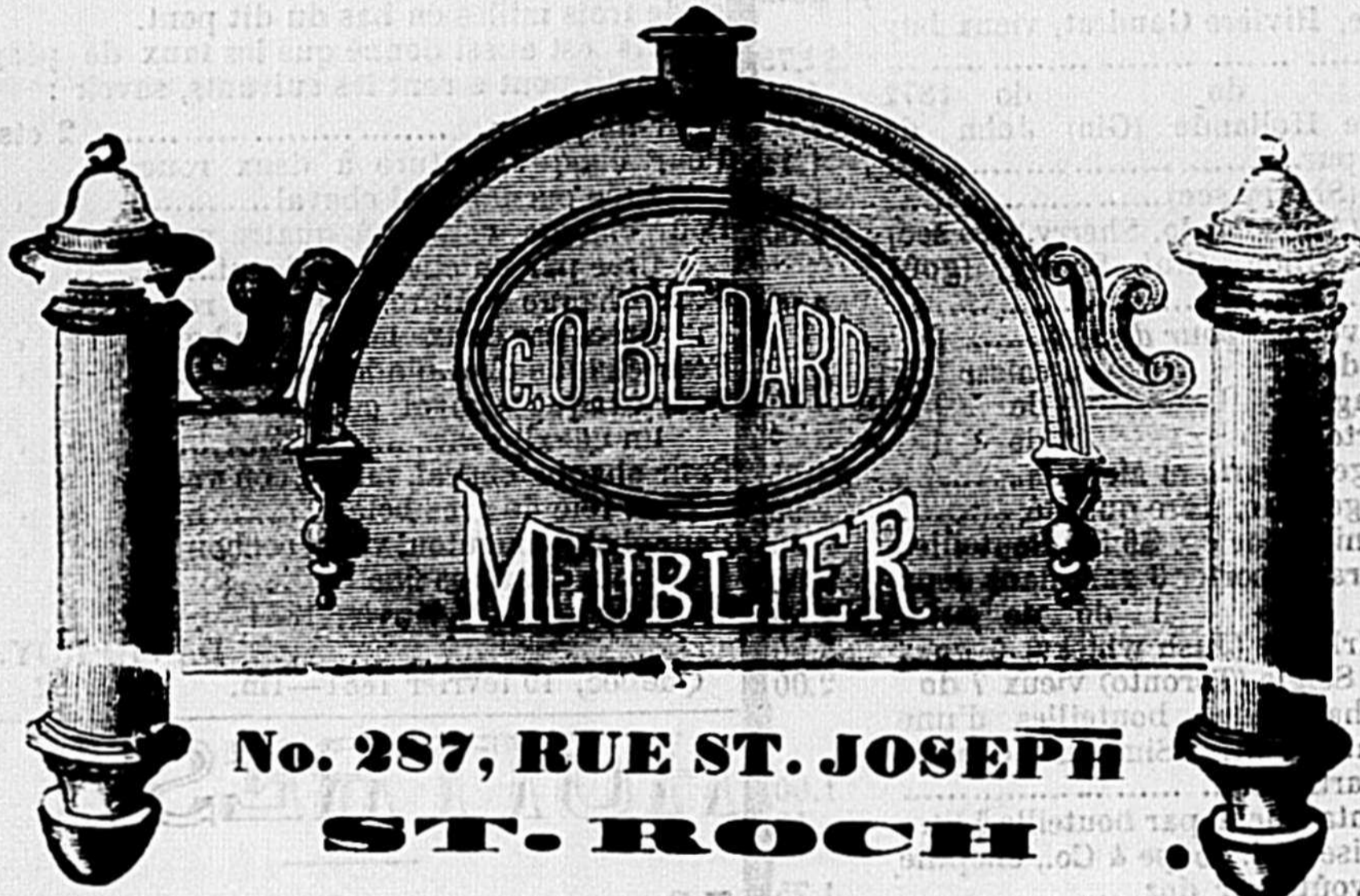
CHS. T. COTE & Cie,

No 30, rue St-Paul, et 32, rue St-Andre.

Bureau de Poste, Boite 134.

N. B.—Nous gardons constamment un assortiment complet de morceaux extras pour réparations aux prix de la manufacture.

A l'Enseigne du Pied de Couchette



No. 287, RUE ST. JOSEPH ST-ROCH.

C. O. Bedard,

287, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH.

Québec, 13 septembre 1880—1 an.

ROULETTES A Boule de verre

POUR Lits, Pianos, Orgues et Fournitures De toute Description.

NOUS attirons l'attention sur ces magnifiques ROULETTES qui surpassent toutes les autres.

La maladie de NERFS, le RUMATISME et l'INSOMNIE se guérissent en étayant les lits avec les ROULETTES A BOULES DE VERRE.

Nous avons reçu plusieurs certificats attestant les faits ci-dessus mentionnés.

Cadeaux! Cadeaux!

NOUS tenons à informer le public qu'à l'occasion des fêtes de NOËL et du JOUR DE L'AN nous avons importé des différents pays du monde une quantité d'objets d'art, tels que Vases à Bouquets, Chandeliers, Statues, Pôles à l'Eau, Corbelles et Epergnes en Argent, ainsi qu'un magnifique assortiment de Coutellerie.

RENAUD & CIE,

24, rue St-Paul.

FOURBURES.

Magnifique assortiment comprenant Casques de Dames, Manchons, Pelorines, etc., etc. Pardessus pour Hommes, Casques, Gants, etc. Robes de Carriole en Peau de Loup, de Chèvre, de Buffalo, etc.

LE TOUT A TRÈS BAS PRIX

CHEZ JAMES C. PATERSON

27, RUE BUADE.

Québec, 26 octobre 1880

CHÉMIN DE FER C. N. O. & O.

CHANGEMENTS D'HEURES.

A PARTIR DE JEUDI, 23 DECEMBRE 1880. Les trains partiront comme suit :

Table with columns: MIXTE, MALLE, EXPRESS. Rows: Départ de Hochelaga pour Ottawa, Arrivée à Ottawa, Départ de Ottawa pour Hochelaga, etc.

[Trains Locaux entre Aylmer.] Les trains quittent la Gare du Mile-End, sept minutes plus tard.

Sur tous les Trains pour Passager il y a des magnifiques Chars Palais et des Chars Outoirs élégants sur les Trains de Nuit.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p. m.

Les Trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal.

Bureau général, 13, Places d'Armes

RUREAU DES BILLETS: 13, Place d'Armes, MONTREAL. 207, Rue St. Jacques, LOUIS, Québec.

Surintendant Général, Québec, 28 décembre 1880.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

1880—Arrangements d'hiver—1880

Le et après LUNDI, le 29 NOVEMBRE, les trains marcheront tous les jours, les dimanches exceptés comme suit :

Laisseront la Pointe Lévis Heure du Chemin de Fer. Québec.

Table with columns: Train d'Express pour Halifax et St. Jean, Train d'Accommodation et de la Malle, Train de Fret.

Arrivera à la Pointe Lévis. Train d'Express d'Halifax et de St. Jean, Train d'Accommodation et de la Malle, Train de Fret.

Les trains pour Halifax et St. Jean se rendent à leur destination le dimanche tandis que ceux partant d'Halifax et de St. Jean demeurent à Campbelltown.

Le char Pullman quittant la Pointe-Lévis les mardis jeudis et samedis va jusqu'à Halifax et celui qui part les lundis mercredis et vendredis, va jusqu'à St. Jean.

Bureau du C de F. Moncton, N. B. 24 nov 1880. D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Québec, 27 novembre 1880.



Traverse du Grand-Tronc.

Le et après le 31 courant, le steamer de la Traverse quittera QUÉBEC.

STATION DE LEVIS. 7.15 Express pour A. M. 7.40 Malle de l'Ouest Halifax.

8.45 Train mixte pour Richmond et Malle pour Rivière du Loup. P. M. 6.00 Train de marché pour la Rivière du Loup et malle pour l'Ouest.

Le temps et la glace le permettant. Il y aura des voyages intermédiaires pour le fret.

Québec, 13 décembre 1880.

AVIS AUX MM DU CLERGE, ETC., ETC.

Etablissement d'architecture religieuse.

David Ouellet, ARCHITECTE.

BUREAUX ET ATELIERS: 35, RUE D'ANGUILLON.

SPECIALITÉ de plans et surveillance de construction d'églises, de presbytères, de communautés religieuses, exécutions d'ouvrages d'architecture de toutes sortes.

Prix et conditions faciles. Québec, 12 juillet 1880—1 an 1150

IMPORTATIONS!

1880—AUTOMNE—1880.

Jos. Hamel & Freres

58, Rue Sous-le-Fort.

DRAPS DE MOSCOU. DRAPS DE CASTOR. DRAPS DOUBLE FOULÉS.

DRAPS MOTTONÉS. DRAPS MATELASSÉS. DRAPS DE PILOTE.

SERGES NOIRES, etc., etc. TISSUS DE LAINE D'ÉCOSSE, DOUBLE ET SIMPLE largeur.

NOUVEAUX TISSUS DE LAINE (POUR ULSTERS). ETOFFES NOUVELLES POUR MANTEAUX DE DAMES.

VELOURS DE SOIE POUR MANTEAUX DE DAMES. SOIES GROS GRAIN, NOIRES ET DE COULEURS.

VELVETINES NOIRES ET DE COULEURS. SATINS NOIRES ET DE COULEURS.

PLUCHES DE SOIES DE COULEURS. FRANGES DE SOIE NOIRE ET DE COULEURS.

Grand assortiment DE Plumes, Fleurs, Rubans, Mousselines tuyautées (frillings), etc., etc.

MERINO noir et de couleurs, CACHEMIRE, PARAMATA, THIBET CLOTH, VICTORIA CORD, ALPACA.

CRÊPES DE COURTAULD. NOUVELLES ETOFFES A ROBES.

NOUVELLES ETOFFES (dernier goût) pour costumes. PARAMATA A SOUTANE.

CEINTURES DE PRÊTRES. Grand assortiment de Couvertures BLANCHES et GRISSES.

NOUVELLES COUVERTURES DE VOITURES (Wrappers.) Tapis, Prelarts, Rideaux.

Tapis Bruxelles, Tapis Tapestry, Tapis Impérial, Tapis Écossois, Tapis Union, Tapis Tapestry et Laine pour escalier, Tapis de Manille, Tapis (real Napier), Tapis de Cocoa.

Prelarts Anglais, do Américain, etc., do pour Escaliers.

Nattes en Laine, Nattes en Tapestry, Nattes en Bruxelles, Nattes en Cocoa.

Rideaux en Point (au patron), Rideaux en Point (à la verge), Mousseline à Rideaux.

Dames de Soie, (pour rideaux), Repp de soie, (do do), Repp de Soie de Laine, (nouveau) Dames de Laine, (reauté) Frange de Laine (pour rideaux), Glands do do Pôles et Corniches en Cuivre, (pour Rideaux), Baguettes en Cuivre (pour Escaliers).

ASSORTIMENT DE CRETONNES, CONDITIONS FACILES, ESCOMPTÉ AU COMPTANT.

J. Hamel & Freres

58, RUE SOUS-LE-FORT, 58, BASSE-VILLE.

Québec, 20 décembre 1880.

Demande d'emploi.

UN ORGANISTE, pouvant enseigner la musique vocale, demande une place, à Québec ou aux environs. S'adresser au Bureau du Courrier du Canada.

LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Mallets CANADIENNES ET DES ÉTATS-UNIS.

Arrangement d'Hiver.

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, battant sur le Clyde, à double engin.

PARISIAN.....\$400 en construction SARDINIAN.....\$400 Lt. Dutton, R N R CIRCASSIAN.....\$400 Lt. Smith, R N R POLYNESIAN.....\$400 Capt. R. Brown. SARMATIAN.....\$400 Capt. A. Aird. SCANDINAVIAN.....\$400 Capt. Barclay PRUSSIAN.....\$400 Capt. J. Ritchie. MORAVIAN.....\$400 Capt. J. Graham PERUVIAN.....\$400 Capt. Watt. CASPIAN.....\$400 Capt. Trocks. HIBERNIAN.....\$400 Lt. Archer, R N R NOVA SCOTIAN.....\$400 Capt. Richardson. AUSTRIAN.....\$400 Capt. J. Wythe. NESTORIAN.....\$400 Capt. Wallace. MANITOBIAN.....\$400 Capt. Home. CANADIAN.....\$400 Capt. J. Miller. CORINTHIAN.....\$400 Capt. Jas. Scott. BOENICIAN.....\$400 Capt. Menzies. WALDENSIAN.....\$400 Capt. Stephens. LUCERNE.....\$400 Capt. Kerr. ACADIAN.....\$400 Capt. Cabel. NEWFOUNDLAND.....\$400 Capt. Mylius.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL.

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS, et de BOSTON chaque MERCREDI, et de HALIFAX chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Mallets et les Passagers allant en Irlande et en Écosse ou en venant) partiront comme suit :

De Halifax: Cabine.....\$67, \$77 et \$87. Intermédiaire.....\$45.00. Entrepont.....\$31.00.

Les steamers de la ligne de la malle de Halifax, pour Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, comme suit :

SARDINIAN..... Samedi, 12 février. HIBERNIAN..... 19. POLYNESIAN..... 26. CASPIAN..... 5 mars. SARMATIAN..... 12. CIRCASSIAN..... 19. PARISIAN..... 26.

Prix du passage entre Halifax et Saint-Jean: Cabine.....\$20. Intermédiaire.....15. Entrepont.....6.

Le steamer NEWFOUNDLAND doit établir un service d'hiver entre Halifax et Saint-Jean, Terre-Neuve; les départs coïncidant avec les steamers faisant Liverpool pour Halifax les 20 janvier, 3 février, 17 février, 3 mars, 17 mars, 31 mars.

DE HALIFAX. 15 février, 1er mars, 15 mars, 29 mars, 12 avril. DE SAINT-JEAN, T. N. 21 février, 7 mars, 21 mars, 4 avril, 18 avril.

LES STEAMERS DE LA LIGNE DE GLASGOW

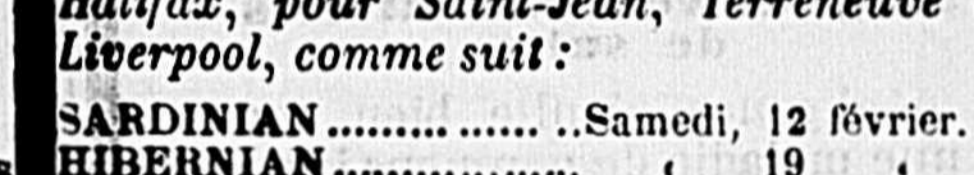
Durant la saison de navigation d'hiver un vapeur partira chaque semaine de GLASGOW pour BOSTON [via Halifax s'il y a lieu], et chaque semaine de BOSTON directement pour GLASGOW.

Des billets de connaissance sont accordés à Liverpool et aux ports du Continent et à tous les points du Canada et des États de l'Ouest.

Il y a dans chaque vaisseau un chirurgien expérimenté. On ne peut retenir de chambres si on ne paie d'avance.

Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAFF & CIE, Agent. Québec, 9 février 1881. c-1.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DES TEMPS MODERNES.



Les Pilules et HOLLOWAY'S PILLS

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du Foie, de l'Estomac, des Reins et des Boyaux. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles et sont d'un secours inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infailible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme. Pour maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/4d., 2s. 9d., 11s., 22s., et 33s. chaque boîte et pot et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.80 et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENT. Je n'ai pas d'agent aux États-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533 OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington. Signé: THOMAS HOLLOWAY, 533, Oxford Street, London, Québec, 2 novembre 1880—1 an. C.

J. & W. REID,

FABRIQUANTS DE PAPIER

PAPETERIE DE LORETTE

FABRIQUENT le feutre pour toiture, lambrissage et pour mettre sous les tapis. A aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Pont Rouge On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, cartons de palette, et pulpe de bois.

MM. REID ont l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapisseries. Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier de métaux, et de fournitures pour la marie, etc., etc.

On paye le plus haut prix pour toute sorte de toile, corbeilles, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux. Québec, 11 septembre 1880.

FÊTES DU NOUVEL AN.

Les meilleurs Vins sont en vente chez M. A. J. TURCOTTE, MARCHAND-ÉPICIER, N. 207, Rue St-Joseph, SAINT-ROCH.

SHERRY depuis \$1.20 à 5.00. VIN ROUGE (O'Porto) 1.20 à 5.00 le gal. COGNAC depuis \$3.00 à 7.00. CHATEAU QUIEM. MALAGA. MARGAUX. POUJAU. VIN DE BOURGOGNE, BAUNE. BORDEAUX à \$3.00 la douzaine. PRIORATO etc., etc.

A la veille des fêtes, les familles ont l'habitude de se pourvoir de liqueurs, vins, etc. En visitant le magasin de M. Turcotte, on trouvera le vin de meilleur choix venant de France, d'Espagne etc. Ces vins qui sont recommandés par leur excellent goût, sont vendus à des prix fort modérés.

M. Turcotte offre aussi en vente une grande quantité d'effets d'épicerie tels que RAISINS DE VALENCE. CORINTHE. MALAGA. ORANGES A 20 cts LA DOUZAINES. Québec, 27 décembre 1880.

CORYZINE.

CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza.)

Un remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une POUDRE BLANCHE et contenu dans une petite boîte en carton. Le prix en est de 15 CENTIMS. Nous pouvons vendre 1/2 DOZ. de ces PETITES BOÎTES pour \$1.80.

Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air.

En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA. Québec, 5 avril 1879. 726

Fabrique de Meubles

—DE— Pimodan Langlois, 299, RUE ET FAUBOURG ST-JEAN, QUÉBEC.

Meubles de Ménages, assortiment complet, Meubles de Salon, de Salle et Chambre à Coucher, etc. Réparation exécutée avec promptitude. PRIX TRÈS MODÉRÉS. Québec, 16 sept. 1880 1069

CONDITIONS —DU— Courrier du Canada

Prix de l'Abonnement EDITION QUOTIDIENNE.

CANADA { Un an.....\$6.00 et six mois.....3.00 RTATS-UNIS. { Trois mois..... 1.50

ANGLETERRE..... { Un an.....25s. stg. six mois.....12.6. Trois mois..... 6.3

FRANCE..... { Un an.....30 Francs. six mois.....15. Trois mois..... 15

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous.....15 centims. Pour chaque insertion subséquente.....12

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 10 centims par ligne pour la première insertion, et de 5 centims pour les insertions subséquentes.

Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à Leger Brousseau, Éditeur-Propriétaire, Dr N. E. DIONNE, rédacteur en chef, FLAVIEN MOFFET, assist. rédacteur, AUGUSTE MICHEL, pour la partie européenne. N. 9, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Leger Brousseau

Éditeur-Propriétaire. No 9, Rue Buade, H. V., Québec.